

Publié le 11/04/2024

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 014-200065589-20240404-2024_46-BF

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
VAL ES DUNES**

1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-quatre le quatre avril à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal de la commune d'Argences sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Date de convocation :
21.03.2024
Date d'affichage
21.03.2024

Nombre de conseillers :
En exercice 39
Présents 29
Titulaires 27
Suppléants 2
Pouvoirs 6
Votants 35

Quorum 20

Etaient présents : MM. Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Mmes Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, Marianne TURPIN, Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, M. Philippe PESQUEREL, Mmes Florence SERANDOUR, Magali LONCLE, M. Eric MARGERIE, Mme Sophie de GIBON, MM. Eric DUVAL, Michel CRUCHON, Jean-Pierre QUILLET (suppléant de Laurent DECLERCK), Stéphane AMILCAR, Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD, Alain PORQUET, Siegfried GLESSMER (suppléant de Henri LEHUGEUR), Mmes Coralie ARRUEGO, Alexandra LEPINAY, MM. Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, MM. Didier LEMONNIER, Alain BOHEME, Patrice MARTIN et Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme Florence GUERIN (pouvoir à Marianne TURPIN), MM. Thomas LEROY, Jacques-Yves OUIIN (pouvoir à Lydie MAIGRET), Guillaume LECOEUR, Laurent DECLERCK, William HERFORT, Henri LEHUGEUR, Stéphane CASTEL, Matthieu PICHON (pouvoir à Joël DUGUEY), Alexandre PIGEONNIER (pouvoir à Alexandra LEPINAY), Mmes Christel POIROT (pouvoir à Coralie ARRUEGO), Laurence MORIN (pouvoir à Patrice MARTIN).

Secrétaire de séance : Mme Patricia LECOMTE

Délibération n° 2024 / 46

Objet : FINANCES - Budget annexe « Complexe aquatique »

M. Patrice MARTIN donne lecture au Conseil communautaire des propositions de la commission des Finances, suite au débat d'orientation budgétaire.

Les différents chapitres budgétaires sont examinés les uns après les autres et font l'objet de précisions lorsque le besoin s'en fait sentir.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir pris connaissance des propositions de la commission des Finances,

Considérant toutes les explications et tableaux fournis par M. le Président,

Vote, à l'unanimité, le budget primitif de l'exercice 2024 :

- Au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement qui s'équilibre à 2 107 036,00 €,
- Au niveau des chapitres et au niveau des opérations pour la section d'investissement qui s'équilibre à 4 110 660,76 €.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Patricia LECOMTE



Le Président,
Philippe PESQUEREL

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 014-200065589-20240404-2024_46-BF

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr